



Guide pratique des mesures de la loi PACTE

Suite à la publication de la loi PACTE ([loi n° 2019-486 du 22 mai 2019](#)), CCI France a produit un guide pratique sur l'ensemble des dispositions relatives à la transformation du réseau (une quinzaine d'articles) ainsi que sur certaines dispositions impactant particulièrement nos entreprises ressortissantes.



[Le guide](#)

<u>MESURES IMPACTANT DIRECTEMENT LES CCI</u>	<u>MESURES IMPACTANT LES RESSORTISSANTS DES CCI</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Missions générales du réseau des CCI (article 40) - Remplacement de l'ensemble des CFE (Centre de formalités des entreprises) par un seul guichet unique électronique (article 1er) - Réforme de la gouvernance de Business France (article 13) - Politique générale de gestion des personnels des CCI (article 40) - Recrutement de salariés de droit privé, droit d'option des agents statutaires et règles d'application du code du travail (article 40) - Mesures sociales transitoires (article 40) - Accompagnement social et financier du réseau - Nouvelles compétences de CCI France (article 48) - Élections dans les CCI - Coordination des CCI avec les collectivités territoriales - Correctifs à la loi de Finances pour 2019 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un registre général dématérialisé des entreprises (article 2) - Réforme des publications d'annonces judiciaires et légales (article 3) - Suppression de l'obligation de suivre le stage de préparation à l'installation (article 4) - Mise en œuvre d'actions collectives de communication et de promotion à caractère national en faveur de l'artisanat et des entreprises artisanales (article 5) - Réforme des seuils d'effectifs et élargissement du « droit de suite » des artisans (article 11) - Diminution de la durée légale des soldes (article 16) - Radiation des fichiers, registres et répertoires des entrepreneurs individuels ayant réalisé pendant deux années civiles consécutives un chiffre d'affaire nul (article 38) - Clauses de solidarité dans les baux (article 64) - Modernisation du certificat d'utilité (article 118) - La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au cœur de la gestion de l'entreprise (article 169)

Ce guide se veut un outil pédagogique, à destination des élus et des collaborateurs du réseau, apportant les précisions sur le contenu des dispositions ainsi que sur leur future mise en œuvre (**avec notamment la mention des décrets d'application à venir**). Il a vocation à être complété au fil de la publication des mesures réglementaires. Ce guide a été validé par le Comité directeur de CCI France, en présence de la tutelle.

Contact : Corinne MANEROUCK (Responsable juridique Affaires Publiques)

✉ c.manerouck@ccifrance.fr - ☎ 01 44 45 38 63

Lancement de la plateforme des solutions TEAM France EXPORT

Le 17 juin 2019 à Rouen, à l'occasion de la 1^{ère} Convention nationale Team France Export, Edouard Philippe, Premier Ministre a lancé officiellement, en présence d'Hervé Morin, Président de Régions de France et Président de la Région Normandie, de Christophe Lecourtier, Directeur général de Business France et de Pierre Goguet, Président de CCI France les 14 plateformes régionales [Teamfrance-export.fr](https://www.teamfrance-export.fr)



« **La Plateforme numérique des solutions** », que nous lançons aujourd'hui dans chaque région, illustre notre volonté d'inscrire l'action de Team France dans une logique de proximité, de lisibilité et de différenciation. Grâce à cette plateforme, les équipes de Business France et des Chambres de Commerce et d'Industrie pourront mieux détecter et préparer les entreprises exportatrices ».
Edouard Philippe [Le discours](#)



[Le dossier de presse](#)

De son côté, **Pierre Goguet, président de CCI France** explique pourquoi l'on a créé **Team France Export** : « **L'international, pour toutes nos entreprises, c'est la croissance et l'emploi. Et évidemment, on se doit de travailler tous pour cela. C'est ce qu'on a fait avec Business France. On a créé Team France Export, qui est une mutualisation de moyens et d'expertises sur tous les territoires. C'est grâce à cette alliance, qui est inédite, que l'on accompagnera encore mieux nos entreprises pour gagner à l'international** ».

Le réseau des CCI est plus que jamais mobilisé, avec ses partenaires de la Team France Export, pour accompagner et préparer les entreprises de tous les territoires à l'export.

[teamfrance-export.fr](https://www.teamfrance-export.fr)



[Découvrir le site](#)

L'intégralité du [communiqué de presse](#)

[Interviews croisées](#) par France 3 Normandie

[Interviews](#) par France 3 Normandie lundi 17 juin 2019 (avec Pierre Goguet)

[Présentation vidéo sur TFE](#) projetée



ACTUALITE DU RESEAU DES CCI



CCI de France lu et entendu dans les médias

- [Article](#) ToutEduc.fr du 13 juin – « Régions de France et CCI France mettent en garde le Gouvernement sur les conditions de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage »
- [Article](#) de Centre-Info du 14 juin – « Apprentissage : les Régions et les CCI appellent à l'élaboration de contrats d'objectifs et de moyens »
- [Article](#) du Moci du 17 juin : « Team France Export - E. Philippe lance les plateformes de solutions »



La grande consultation des entrepreneurs – 41^{ème} vague (juin)



Dans un contexte où le niveau de chômage est à son niveau le plus bas depuis 10 ans, plus de la moitié des entreprises de 10 salariés connaît des difficultés à recruter. Cette vague d'enquête explore ces tensions sur le marché de l'emploi mais souligne, dans le même temps, que les dirigeants se projettent de plus en plus dans l'avenir.

Découvrez [le détail des résultats](#)



Nouveau Président de CCI France International



M. **Renaud BENTEGEAT**, administrateur de CFE SA, conseiller du commerce extérieur de la France, jusqu'ici président de la CCI France Belgique, devient président de CCI France International.

Il succède à M. Arnaud VAISSIE, qui a occupé ces fonctions pendant 6 ans.

Rappelons que CCI France International regroupe et anime 123 Chambres de Commerce et d'industrie Françaises à l'international (CCI FI) dans 92 pays.



ACTUALITE GOUVERNEMENTALE



Circulaires des 5 et 12 juin d'Edouard PHILIPPE

- [Circulaire](#) du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail.
- [Circulaire](#) du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Il y est confirmé le recentrage de l'intervention de l'Etat en matière de développement économique sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, le suivi des filières stratégiques, les politiques d'innovation et de transformation numérique. Il est également précisé que « les compétences relatives au tourisme, à l'artisanat et au développement économique des territoires sont de la compétence des régions et que l'Etat cessera d'intervenir dans ces domaines.



Déclaration de politique générale d'Edouard PHILIPPE – 12 et 13 juin

Le Premier ministre a prononcé la deuxième déclaration de politique générale du quinquennat d'Emmanuel MACRON durant laquelle il a détaillé l'acte II de l'action du Gouvernement et sa nouvelle méthode :

- [le 12 juin devant l'Assemblée Nationale](#). Il a obtenu avec 363 voix une large confiance de l'Assemblée, en très léger recul par rapport à 2017,
- puis [le 13 juin devant le Sénat](#). Il a obtenu [71 voix pour](#), 93 voix contre et 181 abstentions Le [compte-rendu](#) du débat.



Lancement du pacte productif 2025 – 19 juin

Annoncé par le Président de la République, le 25 avril 2019, le Pacte productif 2025 pour le plein emploi a été officiellement lancé le 19 juin. Pour nourrir en propositions les cinq axes stratégiques prioritaires (numérique, énergie, industrie, agriculture, agroalimentaire et innovation) de ce Pacte, le **Gouvernement lance une vaste consultation territoriale** mobilisant plusieurs acteurs **dont le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie**.

Les retours de cette consultation sont attendus **pour la fin du mois de septembre**.

Des mesures structurantes seront proposées au Président de la République pour renforcer l'outil productif tout en l'adaptant aux enjeux des transitions écologique et numérique.

[Le communiqué](#) du gouvernement

[L'article](#) posté sur le site CCI.fr



Bilan des actions du ministère de la cohésion des territoires depuis deux ans – 13 juin

Le ministère de la cohésion des territoires a présenté [son bilan des actions menées depuis deux ans](#) ainsi que les mesures à venir :

Parmi les mesures relatives à la cohésion des territoires :

- **Ouverture de 500 nouvelles « maisons France service »**, avec une montée en gamme de la qualité du service offert ;
- **Création d'un programme « Action cœur de bourg »**, pour les communes exerçant des fonctions de « centralité » entre 2000 et 20000 habitants ;
- Définition d'un agenda rural fixant les priorités du Gouvernement en faveur du développement des territoires ruraux.

Parmi les mesures relatives aux collectivités locales :

- Réforme de la fiscalité locale et suppression de la Taxe d'Habitation d'ici 2022. 17 milliards d'euros restitués aux ménages à cet horizon ;
- Consolidation du bloc local (communes/intercommunalités) pour garantir la proximité, la lisibilité et l'efficacité de l'action publique au plus près des citoyens ;
- Amélioration du statut de l'élu local de manière à répondre à la crise des vocations ;
- Concertation avec les élus sur un nouvel acte de décentralisation (autour du triptyque : responsabilités, compétences, financement).



ACTUALITE PARLEMENTAIRE

Le Parlement a été convoqué en session extraordinaire le 1er juillet 2019.

[Consulter l'ordre du jour dans le décret](#)



Questions écrites et réponses du gouvernement

Hébergement d'entreprises par les CCI

- Réponse à [QE n° 10184](#) du 30 mai du sénateur Jean Louis MASSON (Moselle - NI)
- Réponse à [QE n° 10194](#) du 30 mai de la sénatrice Christine HERZOG (Moselle - NI)

Formation continue des professionnels de l'immobilier

- [QE n°20182](#) du 4 juin du député Laurent GARCIA (Meurthe-et-Moselle - Mouvement Démocrate et apparentés)
- [Réponse](#) à la QE n°18351 du 11 juin de la députée Patricia GALLERNEAU (Vendée - Mouvement Démocrate et apparentés)



Adoption du projet de loi Mobilités – 18 juin

L'Assemblée nationale a adopté le 18 juin en première lecture le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) par 372 voix contre 40 et 144 abstentions

Le texte est inscrit au programme de la session parlementaire extraordinaire qui va débiter le 1er juillet prochain.

[Le texte adopté](#)



Table ronde – Mission d'information commune « Gilets jaunes »



[Revoir la vidéo](#)

La mission d'information commune sur les coûts économiques, sociaux et budgétaires des blocages, violences et dégradations commis en marge du mouvement des « gilets jaunes », a organisé le 18 juin une table ronde sur le commerce avec **CCI France**, l'Alliance du Commerce et la Confédération des Commerçants de France (CDF).

Le Président Pierre Goguet a dressé un nouveau bilan de l'impact des mouvements sur les commerçants depuis novembre et a rappelé toute l'utilité de l'accompagnement par les CCI (brigades mobiles, numéros verts, accompagnement au montage des dossiers, diffusion de l'information sur les aides...).



Rapport d'information sur les conséquences économiques des violences commises en marge du mouvement des gilets jaunes



[Le rapport](#)

La sénatrice Évelyne RENAUD-GARABEDIAN (LR) a présenté le 26 juin [son rapport d'information](#) sur les conséquences économiques des violences commises en marge du mouvement des gilets jaunes et sur leur prise en compte par les pouvoirs publics, fait au nom de la commission des affaires économiques. Rappelons que le président Pierre GOGUET avait été auditionné le 5 juin dernier par le groupe de travail et que 7 CCI avaient été par ailleurs entendues.

Ce rapport formule [dix recommandations](#).



une des 10 recommandations concerne les chambres de consulaires :

« La généralisation de guichets uniques d'accompagnement dans les chambres consulaires »

[Le communiqué de presse](#)

[L'infographie](#)

Quelques morceaux choisis :

« L'exécutif s'est par ailleurs en partie défaussé sur les chambres consulaires (CCI et CMA), les régions et les communes pour soutenir les entreprises. Ces acteurs économiques locaux ont à nouveau fait la démonstration de leur réactivité et de leur adaptabilité. Ils ont ainsi suppléé l'État en finançant des fonds d'aides directes (couvrant le reste à charge lié aux dégâts matériels, compensant les pertes d'exploitation, accordant des avances remboursables) et en accompagnant les entreprises sur le terrain, dès le dimanche matin, afin de les orienter vers les différentes mesures de soutien. »

« Les chambres consulaires ont donc joué un rôle à la fois préventif et curatif. À ce titre, certaines bonnes pratiques issues des chambres territoriales sont relayées au niveau national : la campagne « j'aime mon commerce parisien », à laquelle participe la CCI Paris Ile-de-France, pourrait être prochainement étendue à l'ensemble du territoire grâce à l'action de CCI France. »

« Des efforts ont été entrepris afin de constituer au niveau local, notamment dans les CCI, des guichets uniques regroupant les différents acteurs publics compétents afin de faciliter les démarches des entreprises. Cette démarche de réunion des différents interlocuteurs publics doit être généralisée selon un schéma formalisé et normé afin que leur déploiement se fasse le plus vite et le plus tôt possible. »

« Le groupe de travail préconise de généraliser la pratique des guichets uniques réunissant les différents interlocuteurs publics pertinents dans toutes les chambres consulaires (CCI et CMA) du territoire. »

« Les CCI et les CMA ont été très sollicitées afin de diffuser l'information auprès des entreprises, de les accompagner dans leurs démarches et de remonter leurs difficultés. Elles ont assumé ce rôle avec beaucoup d'engagement et d'efficacité, dans un contexte budgétaire pourtant très contraint. Ce professionnalisme doit être salué. »



COLLECTIVITES TERRITORIALES



Rencontre du 11 juin entre les Régions et les CCI sur la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage



[Le tweet](#)

Hervé MORIN, président de Régions de France, et Pierre GOGUET, président de CCI France, ont conclu mardi 11 juin 2019 la première session de travail entre les services formation des Régions et des CCI de région consacrée, à la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, les nouvelles prérogatives régionales en matière d'orientation et les pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Cette réunion se tenait au siège de CCI France.

Le Président de la CCI Paris-Ile-de-France, Vice-Président de CCI France, Didier Kling, et le Président de la Commission Formation de Régions de France, David MARGUERITE, ont animé les débats.

[Revoir leurs interviews](#)

[Le communiqué](#) de CCI France

[Le communiqué](#) de Régions de France



Rencontre nationale des territoires d'industrie – 12 juin



[Le programme](#)

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et Régions de France ont organisé le 12 juin une rencontre nationale des Territoires d'industrie dans les locaux du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), à laquelle étaient invités les représentants des régions et des 498 intercommunalités impliquées dans le dispositif, les industriels de ces territoires, et les services de l'Etat.

L'événement a notamment permis de faire le point sur les quelque 389 premières fiches-projets remontées des 29 territoires pilotes, leur contenu et leur répartition par thématiques.

Pour plus d'informations, retrouvez [la synthèse](#) de ces fiches réalisée par la délégation aux territoires d'industrie et [le compte-rendu](#) de la journée du 12 juin rédigé par l'AdCF.



Congrès de Villes de France : Action Cœur de ville les 13 et 14 juin



[Le programme](#)

A l'occasion de la clôture du Congrès annuel des villes de France, regroupant les maires des villes de taille moyenne (10 000 à 100 000 habitants), le Premier ministre, Édouard Philippe a présenté les principales mesures du projet de loi pour une nouvelle confiance dans les élus locaux, qui a pour objectif de "reconnaître, d'accompagner et sécuriser l'exercice du mandat de maire."

Le texte législatif sera présenté en conseil des ministres avant fin juillet.

[Discours du Premier ministre](#)



[La résolution](#) des Villes de France

Le Gouvernement s'engage pour les tiers-lieux – 17 juin

A l'occasion de l'installation du Conseil national des tiers-lieux, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont présenté le plan gouvernemental d'appui et d'accélération des tiers-lieux intitulé « Nouveaux lieux, Nouveaux liens », à la Cité Fertile de Pantin.



[Le dossier de presse](#)

Ce plan sera doté de 45 millions d'euros pour accompagner le développement de 300 de ces espaces polyvalents sur tout le territoire, alors que la dématérialisation se poursuit. Il est porté par la ministre de la Cohésion des territoires et le ministre de la ville, mais associe également le secrétaire d'État au Numérique, la ministre du Travail, et les ministres de la Culture et de l'Enseignement supérieur.



Les CCI sont engagées dans leur développement



[Relire le décryptage sur CCI.fr](#)



ACTUALITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Tribune de Pierre GOGUET sur l'Europe/Les ECHOS

➤ [Tribune](#) des Echos du 31 mai : « L'Europe doit maintenant redéfinir ses ambitions ».

Encadrement du recours aux aides publiques : Entreprises, exprimez-vous !

La Commission européenne lance une consultation sur le recours aides d'Etats et, plus particulièrement, sur la connaissance par les entreprises de la règle dite « de minimis ».

Ce dispositif d'encadrement des aides aux entreprises prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir plus de 200 000 euros d'aides publiques par période de trois exercices fiscaux consécutifs et, qu'en conséquence, elle est tenue d'indiquer sur le formulaire de demande d'aide le montant des aides déjà perçues durant la période visée. Une procédure qui demande cependant une vigilance certaine.

De fait, toutes les aides publiques ne sont pas concernées par l'application de cette règle ([voir les détails](#)) : le crédit d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII), les exonérations Urssaf du statut Jeune entreprise innovante (JEI) et les aides à l'innovation de Bpifrance. Inversement, les exonérations fiscales du statut JEI, le crédit d'impôt textile-habillement, le crédit d'impôt métier d'art, la bourse French Tech, l'AIMA de Bpifrance sont soumis à la règle de minimis.



Vu la complexité du dispositif, le réseau des CCI sollicite l'avis des entreprises sur leur perception et expérience de cette règle de minimis en les invitant à répondre au questionnaire ci-dessous.

Ce questionnaire porte notamment sur les points suivants : l'usage du dispositif, les entreprises et secteurs visés, la question des seuils et la simplification de la règle.



La date limite de prise en compte des réponses est le 10 juillet.



Décision favorable concernant DigiPilote : Eurochambres le désigne comme outil de référence européen



Outil d'analyse, de management et de pilotage des projets de transformation digitale, **DigiPilote** est le co-pilote digital de la transformation numérique de l'entreprise.

DigiPilote a été choisi parmi 19 autres projets européens pour être la **référence des Chambres de 44 pays dans le domaine de la digitalisation**.

DigiPilote restitue un plan d'action à 360° et une méthode de travail documentée et dynamique aux conseillers. Les utilisateurs sont en capacité de faire évoluer eux-mêmes le système et de l'adapter aisément aux situations locales. Toutes ces fonctionnalités, la simplicité d'utilisation du système, sa pertinence en termes de conduite et d'analyse des résultats d'audits ont **emporté l'adhésion des Chambres européennes**.

Prochaines étapes : une présentation de l'outil à Bruxelles aux « Connecting European Chambers » **le 3 Juillet** devant 170 délégués de tous les Etats membres et des experts de la Commission au Comité des Régions, puis un transfert de cette bonne pratique dans les CCI Européennes au deuxième semestre.

[La décision d'Eurochambres](#)

Contact : Michael AIM (Responsable de la transformation Digitale)

✉ m.aim@ccifrance.fr - ☎ 06 30 16 45 91

Contacts

Direction des Affaires publiques

Sylvie ALEGRE – s.alegre@ccifrance.fr – ☎ 01.44.45.39.73 – Port. 06.86.16.34.37

Laure PREVOT – l.prevot@ccifrance.fr - ☎ 01.44.45.37.79 – Port. 06.70.18.19.40

Patrick BRIERE (Bureau de Bruxelles) – p.briere@ccifrance.fr - ☎ +32 221 891 35 Port. +33 6 48 48 14 44